



## Commune d'ENSISHEIM

### Informations sur les risques naturels, miniers et technologiques, la pollution des sols et le potentiel radon

En application des articles L125-5 à L125-7 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° **BDSC-2018-262-01** du **19.09.2018** mis à jour le **24.08.2020**

#### 2. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles [PPRN]

La commune est située dans le périmètre d'un PPRN oui  non

PPRI de l'III approuvé date **27.12.2006 modifié 10.09.2019** aléa **inondation**

PPRI de la Thur approuvé date **30.07.2003** aléa **inondation**

Les documents de référence sont :

Règlement du PPR de la Thur approuvé Consultable sur Internet

Règlement du PPR de l'III approuvé Consultable sur Internet

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques miniers [PPRM]

La commune est située dans le périmètre d'un PPRM oui  non

\_\_\_\_\_ date \_\_\_\_\_ aléa \_\_\_\_\_

Les documents de référence sont :

\_\_\_\_\_ Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques technologiques [PPRT]

La commune est située dans le périmètre d'un PPRT oui  non

\_\_\_\_\_ date \_\_\_\_\_ effet \_\_\_\_\_

Les documents de référence sont :

\_\_\_\_\_ Consultable sur Internet

#### 5. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application de l'article R 563-4 du code de l'environnement

La commune est située dans une zone de sismicité Forte zone 5  Moyenne zone 4  Modérée zone 3  Faible zone 2  Très faible Zone 1

#### 6. Situation de la commune au regard de la pollution des sols (SIS)

La commune comporte un (des) terrain(s) classé(s) en secteur d'information sur les sols (SIS) oui  non

#### 7. Situation de la commune au regard du potentiel radon

La commune est située en zone à potentiel radon 1

pièces jointes

#### 8. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

**Copie du zonage réglementaire du PPR de la Thur du 30 juillet 2003 et copie du zonage réglementaire PPR de l'III du 27 décembre 2006 – 4 planches A3**

#### 9. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site de la préfecture (annexe 2 de l'arrêté départemental IAL) et sur le site [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr) dans la rubrique « Connaître les risques près de chez soi »